

*Inventaire des Effets trouvés après le
Dessort du nommé Joseph Masse, matelot breton de
la Rochelle mort le 26 janvier 1775, par la latitude
Nord d'un degré et demi, et vingt deux degrés et demi
de longitude occidentale du méridien de Paris*
Savoir

*quatre Chemises bleues de toile à carreaux,
une Chemise de toile blanche,
trois grandes Culottes de toile bleue,
trois ditto de toile blanche,
deux paires de bas de laine,
quatre ditto de fil,
une ditto de Cotton fort mauvaises,
deux paires de Souliers neufs,
deux Culottes rouges,
une ditto bleues,
deux mauvais gilets blancs,
deux ditto idem de Hankin,
un ditto idem de laine bleue,
deux Vestes bleues,
une ditto rouge,
une ditto blanche fort mauvaise,
un Serwet fort mauvais,
un mouchoir de Soie,
cinq ditto de Cotton,
une boîte dans laquelle se trouve un peu de
Thé, une Cafetière de fer blanc,
deux paires de Ciseaux,
un petit miroir,
un petit paquet de fil de différentes couleurs,
un Chapeau,
quatre Cuillères de Bois
deux Coutreaux à manches de Bois*



une petite bouteille d'encre,
un Bonnet de Coton,
un livre de prière,
un Justaucorps de bois vernissé grand ourle
deux Cartes de Navigation,
un paquet de papiers concernant la navigation,
deux poignes,
une couverture de laine,
un Compte de prière pieux Charpentier montant
à la somme de douze livres dix neuf sols, au bas
duquel Compte la veuve Morsu, la mère
L'autorise à recevoir le dit montant,
Sept mains de papiers, l'indie Comptant pour
quarente huit sols,
un Coffre l'indie Comptant pour huit livres

Nous officiers de L'état major certifions
le présent Inventaire Sincere et Veritable en mee
le 24 Janvier 1775. Signé Mollereau, Crozet
Lemire, Bazonin, Foucault, et Bours,

Mouchet.
(Jean)

Servant de l'Espe. de Jean Mouchet Segon Canonico
du Doid de la Lunette Mort au Senegal le 7 26 1772
fais pas Moi Mapon 111^{te} Canonico ^{hyperpauvre} de l'Espe de l'Espe de l'Espe
voillis' pice b'donnelque aid. Canonico de Jean Doid
Savoie

- 1 Cote femme a l'Espe
- 1 adde verb detamine
- 1 vert de Guirguan
- 1 Gillet id
- 2 Culots id
- 1 vert de Culot Longue
- 1 Gillet de Dazin Blanc
- 1 Culot robe bleu de Dazin
- 16 Mouchoir de poche
- 1 vert Jan Maché rec Volive
- 1 id id id Bleu
- 1 Gillet Bleu de Dazin
- 1 Culot Route de peluche
- 1 id id id Nature
- 1 Gillet de Dazin
- 1 Douet de l'Espe
- 1 Canon de toile de l'Espe
- 5 Paire de Bas de l'Espe
- 5 Paire de Bas de l'Espe
- 4 Chemis Blancs
- 2 id id Bleu
- 3 Paire de Soulier Neuf
- 1 id id id vieux
- 1 Chapeau vieux
- 1 Nettoyage
- 1 pice de Culot longue Non felt de pagne Bleu
- 1 vert de Gillet Non felt id id
- 1 Gillet de pagne Blanc Non felt
- 1 Cravate de toile Blanc
- 2 pice de Mouch. de Soulier d'argent



Suivre de la Haute de Paris
 1 Vaire de Douce d'argens de Garter
 57^e Vaire de Monroy

Fait au fort St Louis du Senegal le 7. 2^{bre} 1771

Bernard Bordenave

par Bonvalgne

L'An mil sept cent soixante et Dix-neuf, le Deux Décembre susdité, lors les jours du présent D. 3.
 L'Inventaire cy dessus, nous ayant été remis par le sieur Mureau, Maître Canonier au séminaire
 nous greffier Souverain, avons sur la requête dudit sieur Mureau, fait exposer la suite sous
 le hangar vis à vis le fort, les biens et effets mentionnés en l'acte par, ou en présence
 des témoins qui se sont trouvés avec nous, nous avons procédé à la vente d'iceux effets
 dans l'ordre qui suit ci à l'enchère, suivant les us et coutumes ordinaires, après avoir fait
 publier au son de la Cloche aux quatre coins du Village que les enchères ne seraient
 reçues qu'à payer comptant, avant de se lever, ce qui a été l'acte de vente, ainsi
 que nous l'avons mentionné cy après.

Savoir

L.	Deux chemises de Toile blanche, adjugées à Capron de la cire, pour l'acte de vente, cy	1.	11.	..
L.	Deux d ^{rs} adjugés à Gilles Gabory maître, pour quatre livres six sols, cy	4.	6.	..
L.	Deux chemises bleues, adjugées à Paul pour trois livres trois sols, cy	3.	3.	..
Deux d ^{rs}	Une mauvaise redingote, adjugée à Paul pour huit sols, cy		8.	..
L.	Une catotte et une Veste de Drap bleu, adjugés pour l'acte, cy	1.	10.	..
L.	Une Veste de une catotte d ^{rs} bleu, adjugée à M. le Doux pour la somme de huit livres quinze sols	8.	15.	..

19. 13.

Cy Contre

19. 18.

L. Deux Veste pour mouches, adjugé à Manuel & Lue
Matton, pour trois liards, cinq sols, Cy.

3. 5.

L. Deux grande cutotte de pague adjugée à M^{re}
pour trois liards, Dix sols.

3. 10.

L. Une Veste blanche de pague pour cinquante et un sol
A M^{re} M^{re} M^{re} d'Afrique pour cinquante et un sol

2. 11.

L. Une Veste de siamois, adjugé à M^{re} M^{re}
pour trois liards, trois sols, Cy.

3. 3.

L. Une Veste de cutotte de gringlan et un gilet, adjugé à
M^{re} Le Doy, pour onze liards, cinq sols, Cy.

11. 5.

L. Une cutotte course de gringlan, adjugé à Paul
pour trois liards, onze sols, Cy.

3. 11.

L. Un habit et Veste d'Alamini, adjugé à V^{re} M^{re} M^{re}
pour quatre liards, -

4.

L. Un mouchoir de Judo à L^{re} M^{re} M^{re} Matton
pour quatre liards dix sols, Cy.

4. 10.

L. Cinq mouchoirs choles en blanc, adjugé à M^{re} M^{re}
pour cinq liards, cinq sols, Cy.

5. 5.

L. Trois D^{re} adjugé à Capron de la rue pour Aute cinq
sols, Cy.

1. 15.

L. Cinq D^{re} adjugé à L^{re} M^{re} M^{re} d'Afrique
pour trois liards, Cy.

3.

L. Une Veste blanche non faite, une grande cutotte de gringlan
non faite, adjugé à Capron de la rue pour trois liards.

3.

L. Une Veste et grande cutotte de pague blanc, adjugé à
Lambert pour trois liards six sols, -

3. 6.

L. Cinq pains de band de laine adjugé à Manuel & Lue
à cinquante sols (Matton)

2. 10.

Total 74. 4.

De l'autre par... 74. 11.

- L. Trois pains de bre de fit, adjugé à M^{me} Morel
 Deux livres six sols 3. 6. "
- L. Un Vierge chapeau, un bonnet, un mouchoir, une culotte
 et une cravatte, adjugé à M^{me} Morel
 pour Vierge sols, Cy 1. 0. "
- L. Une paire de souliers, adjugé à M. Le Doux pour trois livres
 3. "
- L. Trois autres pains de souliers, adjugé pour six livres dix
 sols, à M^{me} Morel 6. 10. "
- L. Une paire de boucles à souliers, une d^e de jarretière en
 Argent, et une mauvaise tabatière de cuivre, le tout
 adjugé à M. Le Doux de force, pour quatre livres dix 14. 10. "
- L. Un coffre de bois, adjugé à M. Le Doux, Volontaire d'Afrique
 pour six livres, Cy 6. "
- L. Un mauvais habit et une mauvaise culotte
 adjugé à M. Le Doux pour Vierge sols 1. "

Total... 109. 10. "

Termini la présente vente en présence des témoins soussignés, montant au total de six
 souvens de Cens deux livres dix sols, dont nous greffier soussigné, prouvons de rendre compte
 à quiconque s'en appellera, l'argent entre nos mains. Au Fouf. l'air de l'air le Doux
 Décembre mil sept cent soixante la dix-neufième année

Doux
M. Le Doux

Compte Total

Total de la Vente.....	109. 10. "	} 148. 10. "
Argent trouvé à l'adjudication.....	39. "	
Le Doux au Tambour pour la Vente.....	1. "	} 6. 9. 6.
Le Doux au greffier à m ^{me} , du sol pour		
Le Doux sur la Vente, montant de six souvens		
Le Doux dix sols.....	5. 9. 6.	

Il n'en restera rien à la succession... 142. 11. 6.

Arrêté la présente succession à la somme de Cens quarante deux livres dix sols
 dont nous prouvons de rendre compte. Au Fouf. le 13. Janvier 1799. Anne
 Vierge chapeau. Commandant pour le Fouf. E. P. 1799.

De l'inventaire et Procès verbal de
 Vente des Effets dépendants de la faillite
 de feu M. Morogean -
 a été extrait Ce qui suit.

Sept vieilles chemises garnies vendues	38 ^{fr}
Sept chemises garnies	42 ^{fr}
Sept mouchoirs de Soie	15. 15 ^{fr}
une longue vue	26. 5 ^{fr}
trois vieilles Caleçons, Cinq Nosmettes de toile, trois vieux mouchoirs de Soie	
Et neuf Cols	3 ^{fr}
Cinq vieilles vestes blanches	26. 15 ^{fr}
Cinq Paires Nos de fil, quatre Coton, trois paires Nos de Soie blanche et deux noirs	12 ^{fr}
Sept Rougens	2. 15 ^{fr}
une chemise grise et deux Pulottes de même	1. 15 ^{fr}
trois Broses, un petit miroir, un Boudage et un ploton fil à voile	3. 15 ^{fr}
une boîte à savonnnette, deux Etuis garnis de quatre Razors, une pierre et deux puits	3. 15 ^{fr}
une vieille petite nage, une serviette et un paquet Plume	1. 10 ^{fr}
une malle fermante adf	10. 10 ^{fr}

450
815

95-

1

1

